L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées :

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville :

LUNDI, à 6 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE., Agent,
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 23 novembre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 30 nov.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 décembre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.......... $80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.......... $60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nile-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 20 novembre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.......... $40
Entrepont.......... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m.	No2 Fast mail 4:00pm.
No3 Express 5:43p.m.	No 4 Express 8:05a.m.
No5 Baton Rouge accom'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accom'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, R. F. REYNOLDS,
Agt.-gen. p. pass. Commercial Agent.
E. W. HOW, A. M. COOKE,
Agent-gén. p. pass. Ass. G. M.
Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

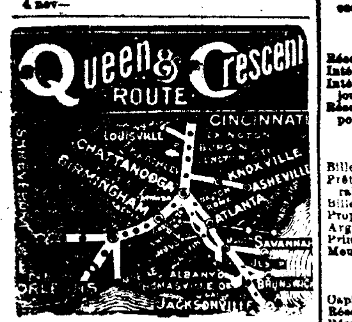

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara, et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 rue Chartres et au dépôt, coin Presse et Levée.

E. H. Garratt, D. G. Edwards,
Div. Pass. agent, Gen'l Pass. agent,
Nlle-Orléans, Lne. Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily......7:15 am	Atlantic Express, daily......3:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au No [illegible] Magazine et Natchez.

[illegible] C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.

CABINETS,
No 126 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.
15 mai—1an Dim

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., PIERRE LANAUX,
Secrétaire. Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE G. ANDRY,
Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les crédits profits s'élevant à $90,215 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie.......... $ 87,690 46
Ajoutés: primes non expirées pour 1887. $28,462 44
Sauvetage et profits et pertes.......... 712 51— 21,180 95
$108,811 41

A déduire:
Pertes par les incendies.......... $20,722 04
Réassurances.......... 8,449 56
Primes remboursées.......... 6,366 06
Commission et courtage.......... 4,417 66
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc., moins escompte et intérêt.......... 22,173 63
61,256 96
$47,454 45

Réservé pour pertes non ajustées. $2,275 94
Intérêt payé le 1er juillet 1888.... 7,413 77
Intérêt et dividendes déclarés ce jour.......... 14,857 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888.......... 21,907 61
$47,454 43

ACTIF.
Billets d'actions pour capital...... $2,937 58
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques.......... 161,795 56
Billets à recevoir.......... 2,156 12
Propriétés foncières.......... 15,000 00
Argent en banque et comptant...... 67,448 21
Primes en cours de collection...... 41,092 49
Meubles de bureau et accessoires.. 4,573 33
$294,973 90

PASSIF.
Capital-actions.......... $150,000 00
Réservé pour pertes non échues.... 2,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888.......... 21,907 61
Intérêt et divid. udes. fonds de réserve et surplus.......... 119,790 44
$294,973 99

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment par devant moi, ce 28e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

R. H. BIERHORST,	JNO. FITZPATRICK
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
C. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SEWARD,
P. DOERR,	A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN,	H. ELLERMAN,
I. N. MARKS,	I. H. SCHIERMANN,
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	E. EGAN,
A. A. MAGINNIS.	GEO. ENTEMANN.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months $1.50; three months, 7 [illegible].

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies..$191,262 62
Primes maritimes.... 3,021 63
Primes des rivières... 1,360 27
Total des primes...$195,614 52
[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) J. SUBERRERIE, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,189 02, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBERRERIE,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. R. MERILH,
F. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. B. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. HICKS,
FRANK VATTER,	C. R. FISCHER,
	GEO. LINDBLICK.

12 jan—1an

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrence, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 735.

LEON QUEYROUZE,
ÉPICIER EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
57 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 31 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de placer $34,416 72 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Sentell,	Walter C. Flower,
J. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	[illegible]
M. Loeb,	[illegible] Walsh,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Wing,
W. A. Phelps,	[illegible]
W. G. Wheeler,	[illegible]
J. M. Frankenbush,	[illegible]
[illegible] Marx,	Lloyd R. Coleman,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
J. A. [illegible]	J. A. G. Walcroft,
	A. M. [illegible]

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif,
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 16 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui ont été reçus [illegible]

[illegible]

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 12me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, ayant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction désignera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de la corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quatre versements [illegible]; au quatre [illegible] pour cent, au [illegible] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement [illegible]. Sur chaque [illegible], sur le paiement de la dernière quotité, deux (2) billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés, meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quinze membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en propre nom, détenteur d'une action du fonds capital. Du conseil feront partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se conforment à l'obligation énoncée plus haut: Jacob Hassinger, W. F. Sebeck, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lombard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. A. Wolf, Dr F. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hansen, H. H. Miller, Leopold Christ, Max Heller, R. Mueller, Maximilian Hermann, M. Vanderbilt, John Stumm, R. G. Heiser et H. Ebeling.

S'il en était pourvu [illegible] personnes qui nouvellement souscriptent [illegible], la majorité à l'inspection du conseil [illegible] seraient élus et le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenues quelle qu'en soit la cause, par une majorité des membres restants. Toute personne qui assistera [illegible] et la séance d'administration [illegible] aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou des commissions parmi les membres du conseil et de leur déléguer les pouvoirs nécessaires [illegible]; ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la corporation. Il dirigera les divers comités et conduira et surveillera toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., ne sera exercé que dans la limite de ce qui sera nécessaire pour le but de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement du festival et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Bremer, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lombard, second trésorier; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, secrétaire assistant; ces officiers, tous à la disposition du Conseil, seront [illegible] du Conseil d'Administration.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil seront tenues aux époques par celui-ci fixées.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura plein pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle que soit leur nature, de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce comité aura tous les pouvoirs nécessaires pour la liquidation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que le montant de ses actions, et aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la souscription de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr., témoins compétents, résidant dans la dite ville, lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et la mienne, après lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	[illegible]
Maximilian Hermann,	[illegible]
A. G. Ricks,	[illegible]
Fred Peters,	[illegible]
J. G. Fuchs,	[illegible]
Chas J. A. Doerr,	[illegible]
M. Dinkelspiel,	Louis Lombard,
Louis Grunewald,	[illegible]
Chas H. Sebeck,	[illegible] Dell'Orto,
Albert F. Nell,	[illegible]
Frantz & Opitz,	[illegible]
Jacob Saleson, par Franz Augustin Rice,	
Henry Rice,	
Hebrew Singing Society of the Sixth District [illegible], President.	
Albert E. Ewing,	G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.	

Je, soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 386, folio 103.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1889.
GEORGE QUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 6 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
Tmai—6d en 30 j

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 19 novembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine....	$6,131,875 00	$723,301 00
Même temps la semaine dern...	7,431,849 00	941,973 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport est du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS
SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 5,850 balles, comprenant 350 à arriver.

Le marché est calme.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.
[illegible]
FUTURS.
[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.
[illegible]

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.
[illegible]

STOCKS.
[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
[illegible]
FUTURS.
[illegible]

MARCHE DU HAVRE.
SUR PLACE.
[illegible]
FUTURS.
[illegible]

SUCRE ET MELASSE.
[illegible]

RIZ.
[illegible]

FARINES
A LA BOURSE.
[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
[illegible]

HORS DE LA BOURSE.
[illegible]

PROVISIONS
A LA BOURSE.
[illegible]

HORS DE LA BOURSE
[illegible]

EPICERIES.
[illegible]

FRUITS ET NOIX.
[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.
[illegible]

CHARBON
[illegible]

VINS ET LIQUEURS.
[illegible]

QUINCAILLERIE.
[illegible]

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.
[illegible]

CHEVAUX ET MULETS
[illegible]

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 16 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer [illegible]

Tableau graphique des transactions commerciales [illegible]

A chaque numéro est joint un supplément [illegible]

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois FR. 15. | Six Mois FR. 30. | Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou mandat à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en demande la demande écrite à l'Administration.

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—6m pr. m le dim.

Mme E. HUREAU,
MODISTE FASHIONABLE,
No 208 RUE DU CANAL.
STYLE PARISIEN.
Nouveaux modèles de Paris à français et d'Europe [illegible]
1er sept—6m—Dim.

Avis.

Au numéro 280 de la rue Royale, entre Dumaine et St Philippe, on peut voir, dans la vitrine de M. Dawson, une belle photographie de Son Mgr Perché, bien encadrée et de grande dimension; elle est en vente au prix de [illegible].

FEUILLETON.

No 6. Commencé le 13 novembre.

UN MYSTERE

PAR HENRY GREVILLE.

IX

(Suite.)

—Oh! moi! dit la jeune femme, je l'ai été, et tellement que, ne pouvant l'être davantage, j'ai cessé de l'être. On s'aguerrit, à vivre toujours avec des fantômes, et Rosalie devait être un spectre, pour le moins!

X

Beaucoup de gens se figurent qu'en commettant une action répréhensible on cède, généralement à l'irrésistible désir de faire quelque chose de particulièrement agréable.

Sans vouloir prétendre que ce cas ne se présente jamais, on pourrait affirmer qu'une bonne partie des actions malhonnêtes se commettent simplement répréhensibles commises chaque jour, sur notre globe, [illegible] des plus graves désagréments, des luttes les plus pénibles pour celui qui en est l'auteur, et qui se voit obligé de continuer dans une voie où il s'est engagé sans en rendre compte de ce qu'il faisait.

Au moment où Belvis avait si fortement conseillé à Théodore Benoist de garder l'enveloppe, le jeune homme avait trouvé la chose toute naturelle. En effet, des amis de Raymond, il était le seul qui ce fût chargé de rendre les derniers devoirs du défunt; la famille, n'était plus, en réalité, représentée que par sa veuve et Mme Montolar, les quelques personnes mêlées qui aussi éloignés et aussi indifférents que le permettaient les bienséances. Mme Montolar n'était pas en état de poursuivre ou de reprendre l'enquête pour son compte; Mme de Beaurand....,

Là était le point faible de l'argumentation: Mme de Beaurand aurait dû être la première, non seulement à conseiller de poursuivre les recherches, mais à l'exiger; seulement, Benoist n'avait pas envie de songer ce soin à Mme de Beaurand.

Il n'en avait pas envie, et il en enrageait; en même temps, il souhaitait de toute son âme que la jeune femme le sommât de continuer la tâche qu'il avait entreprise; il le souhaitait.... pour qui? Pour lui? Il n'avait point besoin de sommation pour apporter à ce soin tout le zèle désirable et, en plus, une certaine âpreté de savoir qui faisait partie de son caractère. Pour elle alors?

Et bien, oui, pour elle! Est-ce qu'il ne n'était pas son devoir d'épouse de faire tout au monde pour savoir quelle main, imprudente ou criminelle, l'avait rendue veuve le jour de ses noces! Et elle ne disait rien, elle ne s'informait même pas! Mme Montolar avait écrit trois fois pour demander où en étaient les démarches; Estelle n'avait pas donné signe de vie. C'était pourtant chose assez délicate!

Délicate, en effet, car cette enquête, ne répondant à aucune question nettement posée, puisque le suicide de Raymond n'était un doute pour personne, ne pouvait être qu'officieuse; ceux qui avaient intérêt à connaître les raisons morales d'un acte aussi désespéré pouvaient seuls s'enquérir. Pourquoi Estelle ne s'enquérait-elle pas? Qui plus qu'elle devait souhaiter de connaître la vérité?

Ces raisonnements et quelques autres, beaucoup moins clairement déduits, avaient décidé Théodore à garder l'enveloppe. Mais il ne l'avait pas dans sa poche depuis quarante-huit heures, qu'il était décidé de ne pas l'avoir sur lui, mais à la personne qui légalement devait être mise en possession de ce document: à Mme Estelle de Beaurand elle-même.

Il se leva le matin du troisième jour, bien décidé à la porter sur-le-champ, c'est-à-dire à l'heure où il pourrait être reçu.

—Et puis je ne veux plus en entendre parler, se dit-il avec fermeté. A vrai dire, je ne sais pas pourquoi je me suis monté la tête pour cette affaire-là, qui ne me regarde aucunement! Mme de Beaurand a épousé mon ami; mon ami s'est suicidé le jour de son mariage: c'est très fâcheux. Comme ami, j'en éprouve un chagrin très grand. Mais comment diable puis-je m'inquiéter de celui de Mme de Beaurand, que j'ai à peine entrevue, qui a été avec moi fort désagréable et à peine polie! Quels sentiments de haine pourrais-je avoir pour une femme qui ne m'est rien? A quel propos, alors, agirais-je comme si j'avais le désir de lui nuire? Je ne sais où j'avais la tête! Finissons-en, et que ce soit aujourd'hui même.

C'était parlé comme Pallas-Athéné en personne; seulement le courrier du matin apporta à Benoist une lettre de Mme Montolar où, tout en lui exprimant son regret de ne l'avoir pas vu depuis quelque temps, elle lui annonçait son départ pour Saumeray, où elle passerait toute la belle saison, l'invitant d'ailleurs à venir l'y voir s'il avait quelque communication à lui faire ou simplement s'il en éprouvait le désir.

La lecture de ce billet jeta Benoist dans une belle colère; comme tous ceux qui n'ont pas su se décider à temps, il accusa le destin de manœuvrer contre lui, et lui adressa les plus vives apostrophes.

Apostropher le destin est très utile quand on est en colère, parce que cela détend les nerfs; autrement, c'est plutôt du temps perdu qu'autre chose. Benoist s'en aperçut au bout d'une heure. C'était sa faute, aussi! Pourquoi n'avait-il pas été rue de Lille le jour même où Belvis lui avait remis le dépôt? Au lieu de prendre le plus court chemin, il s'était mis à muser sur les quais comme un badaud, jusqu'à ce qu'il ne fût plus où il en était. Une seule chose lui restait à faire; mettre les papiers et l'enveloppe sous pli chargé et l'expédier à Saumeray le jour même.

Oui; mais Mme Montolar n'avait jamais entendu parler de l'enveloppe, Estelle non plus; son devoir le plus élémentaire était de les avertir de l'existence de cette pièce; comment le faire par lettre? Comment expliquer surtout le silence qu'il avait gardé jusque-là sur ce point?

Théodore Benoist s'aperçut alors qu'il est difficile de s'improviser juge d'instruction, et maudit l'idée qu'il en avait eue. Le seul parti auquel il pût maintenant s'arrêter, c'était de garder enveloppe et papiers jusqu'au moment où il verrait Mme Montolar et Estelle. Après tout, un délai ne changerait rien aux choses existantes, et pendant ce délai... qui sait? on trouverait peut-être une piste!

Rasséréné, Benoist déjeuna, et un tour et, vers quatre heures, pris soudain du besoin impérieux de se rafraîchir l'âme, il se dit qu'il irait embrasser sa mère.

C'était une personne fort originale que Mme Benoist. Fille d'un riche vigneron de l'Anjou, elle avait épousé un vigneron sans fortune, dont la famille avait été ruinée par l'oïdium, à une époque où la maladie n'avait pas encore inventé le perfectionnement plus moderne du phylloxéra. Elle avait eu plaisir et honneur à apporter sa fortune à ce brave garçon ruiné, qu'elle savait intelligent et capable.... et puis elle l'aimait, ce qui surpassait les plus beaux raisonnements.

Seuls dans toute leur région, ils avaient eu le courage de sacrifier des récoltes douteuses pour appliquer un traitement énergique, ce qui leur avait réussi.

—Dame! il faut avoir d'autre argent pour pouvoir attendre! avaient dit les gens.

Le résultat avait été surprenant: en peu d'années, la fortune des Benoist avait été triplée. Un seul fils leur était venu, et "celui-là, avait dit le père, sera soldat."

Il avait passé de bons examens et était sorti de Saint-Cyr en même temps que Raymond auquel il s'était fortement attaché. Le fils du général et le fils du vigneron se ressemblaient en beaucoup de points et différaient par quelques autres, de façon que leur amitié s'augmentait des oppositions de leurs caractères.

Le père Benoist étant mort, sa veuve avait pris sur elle tous les soins de l'exploitation, et les choses n'en avaient pas marché plus mal. Théodore, après plusieurs années de service, avait quitté le régiment, où il était noté comme un bon officier sans vocation extraordinaire, et s'était mis à étudier la viticulture scientifiquement, de façon à lutter avec le nouvel ennemi, récemment découvert. C'est ainsi qu'il passait les hivers à Paris, retournant à Vouvray seulement lorsque sa mère avait besoin de lui.

Ce jour-là, quoiqu'il n'eût pour cela aucun motif bien plausible, il avait envie de voir une bonne figure, de rencontrer le regard de deux yeux francs; chose plus étrange chez un homme de trente-deux ans, assez fraîchement élevé, il avait un désir extraordinaire d'être embrassé, dorloté, comme au temps de sa petite enfance, lorsqu'il avait reçu un coup de pierre de quelque camarade ou un coup de poing de quelque autre. Dans ces cas-là, on rentre à la maison bien lavé, bien essuyé, et on se garde de parler bataille devant les parents; mais la maman voit arriver dans son fichu ou dans son tablier, suivant l'âge et la taille du petit bonhomme, une petite tête câline, qui se frotte et s'appuie:

—Tu as donc du mal, mon garçonnet? dit la mère, qui n'est pas mère pour rien.

—Non, maman; mais embrasse-moi tout de même!

Benoist s'aperçut qu'en s'arrangeant bien il pouvait arriver à Vouvray dans la soirée. Sa valise fut tôt faite, et peu longtemps après il roulait vers Orléans.

Quand il descendit, la nuit était noire comme de l'encre; quelques étoiles, perdues dans cette immensité de velours obscur, lui montraient un chemin qu'il eût retrouvé les yeux fermés, et il arriva au grand portail sans avoir buté une seule fois sur les cailloux de la côte.

Tirant sa clef, qu'il gardait en prévision des voyages de nuit, il ouvrit la petite porte pratiquée dans la grande et entra dans la cour. Le gros chien de garde l'avait reconnu, car il s'étirait en bâillant devant sa niche d'un air satisfait et sa queue battait le bois avec une véhémence inaccoutumée.

—Oui, monsieur Pollux, dit Benoist, c'est moi, c'est le maître!

La tête voilée s'avança pour recevoir une caresse, et le bon gardien rentra dans son palais avec un formidable bruit de ferraille. Une lumière brilla derrière les lames persiennes, au-dessus de la niche, et la fenêtre s'ouvrit. Une petite tête de femme, coiffée d'un bonnet très blanc posé monacalement au ras des cheveux, parut, se détachant sur le fond éclairé de la chambre.

—C'est toi, Théodore? fit-elle le plus tranquillement du monde comme s'il était parti de la veille.

—Oui, maman; ne descendez pas, je monte. J'ai les clefs. Pas besoin de lumière.

—Bon, dit Mme Benoist en refermant la fenêtre.

L'instant d'après, ils se retrouvaient au haut du palier, dans la haute et large cage d'escalier, dont la rampe en gros balustres de chêne tourné avait vu monter bien des générations de vignerons.

—Bonsoir, maman, fit Théodore, en embrassant sa mère.

—Bonsoir, mon fils, répondit-elle en lui rendant son baiser.

Elle l'avait agrippé par les revers de son paletot pour l'embrasser, car elle était toute petite, et il dut se baisser beaucoup.

—Qu'est-ce qui t'a pris de venir? lui dit-elle avec tendresse, lorsqu'il fut assis dans la chambre de Mme Benoist, sur une chaise de paille, auprès d'une table ronde en bois de noyer, devant deux bougies qu'elle avait été allumer aux flambeaux de vieil argent placés sur la cheminée. Tu n'es pas malade?

—Non, maman, répondit Théodore, tout embarrassé d'expliquer sa venue.

Sa mère le regarda de ses yeux clairs, pleins de perspicacité paysanne et de tendresse maternelle.

—Tu n'es pas malade, les affaires vont bien? C'est donc que tu as du mal, mon garçonnet?

—Non, maman, répondit le grand fils, en serrant contre lui la taille épaissie de la vieille femme, mais embrasse-moi tout de même!

XI

La vigne s'étendait au soleil sur le coteau ardent; les ceps tortueux étendaient leurs petits bras maigres et tordus, où de place en place un bourgeon blanchâtre et velu trouait la grise écorce; en dessous de la côte, les maisons, les jardins, les rangées de peupliers faisaient à la Loire une haie d'honneur, comme des soldats au port d'armes.

La noble rivière coulait rapidement, comme si elle avait à remplir quelque part là-bas, vers l'occident, un devoir inéluctable et pressé; le vent d'ouest la ridait de brillantes écailles, et de temps en temps, par groupes de quatre ou cinq, de grandes voiles, plus hautes que des maisons, gonflées en arc de cercle, remontaient le courant; la coque noire de la barque marinière fendait l'onde avec un bruit de cascatelle, pendant que l'homme du gouvernail, immobile, appuyé sur sa barre, cherchait du regard le prochain détour du fleuve.

Les eaux étaient hautes en cette saison de l'année; les arbres, d'un vert encore tendre, d'un feuillage encore léger, dessinaient sur la rivière dorée une dentelle exquise et transparente. Théodore, qui parcourait les vignes avec sa mère, ne put s'empêcher de s'arrêter et d'admirer ce paysage: quoiqu'il l'eût vu des milliers de fois, à toutes les heures du jour, il ne s'en rassasiait pas.

—C'est beau! dit-il, pendant que sa mère penchée sur un cep l'examinait avec le soin d'un médecin qui tâte le pouls à son malade.

La vieille femme se releva, abrita de la main ses yeux, qui ne connaissaient point l'affront des lunettes, parcourut du regard le fleuve et les rives, et répondit:

—Oui, c'est beau. C'est un beau pays.

Après quoi, elle reprit son inspection. Sa vigne, ce n'était pas une vigne comme les autres; c'était son enfant, et un enfant sauvé au prix d'une lutte acharnée. Mme Benoist se sentait la mère de sa vigne comme on est la mère d'un enfant superbe et délicat, menacé d'un mal héréditaire et, par-dessus le marché, à la merci de tous les accidents ordinaires. Elle en parlait peu, et toujours avec réserve, comme on le fait des bonheurs dont on n'est pas tout à fait sûr. Quelques années auparavant, son fils, pour plaisanter, lui ayant dit qu'il se sentait presque jaloux de la vigne, la vieille femme lui avait répondu:

—Dame! elle m'a donné plus de mal que toi!

Les larges brides de très fine toile empesée de son bonnet, posé sur son front, encadraient des traits fins et réguliers, des yeux noisette vifs et brillants, une peau imperceptiblement plissée par l'action du soleil et de la pluie. Jamais Mme Benoist n'avait porté autre chose que ce bonnet de paysanne, excepté le dimanche pour aller à la messe, où elle paraissait vêtue de soie noire avec un chapeau de dentelle noire. C'était une paysanne qui voulait rester paysanne; en même temps, quand elle le voulait, elle avait les façons et le cœur d'une très grande dame.

Son fils la regardait, agité d'une singulière indécision, ne sachant s'il devait repartir le jour même, à présent qu'il l'avait vue, ou s'il ferait mieux de rester aux Pressoirs jusqu'à ce que ses idées eussent pris un autre cours. Le mécontentement qu'il éprouvait de lui-même lui rendait la vie difficile et pleine de menus ennuis: l'air du pays ne chasserait-il pas tous ces fantômes?

Mme Benoist se redressa avec l'étirement prolongé de ceux qui ont souvent l'échine courbée.

—Si le bon Dieu, le soleil et la pluie le veulent, dit-elle, l'année ne sera pas mauvaise: il y a des lames.

Son regard satisfait se promena sur le coteau magnifique, sur les terres roses, où n'apparaissait nulle mauvaise herbe, et au-delà, sur le pays si beau, le doux pays de Touraine, puis revint sur son fils, mais prudemment, comme un oiseau qui volète autour du nid avant de s'y poser.

—Et toi, mon garçonnet, fit-elle avec un demi-sourire, pour toi, l'année promet-elle d'être bonne?

—Maman, dit Benoist se décidant brusquement, je suis ennuyé; j'ai du chagrin, j'ai perdu un de mes amis, d'une mort vilaine, d'une mort mauvaise, et cela m'a donné du souci. J'avais besoin de vous voir pour me remettre l'esprit en place.

—Tu as bien fait de venir, dit la vieille femme en reprenant sa marche à travers les vignes. Les Pressoirs valent mieux que Paris, va, mon gars. Mais pourquoi dis-tu que ton ami a eu une mort mauvaise? Est-ce qu'on lui aurait fait un mauvais coup?

—Non, ma mère, il s'est tué.

—C'est ton ami Raymond de Beaurand, alors? fit la paysanne avec un certain discret.

Elle était et voulait rester peuple, mais les amitiés aristocratiques de son fils caressaient la fibre secrète que fait vibrer chez les gens de la campagne la pensée de rapports d'égalité avec ceux de la noblesse.

—Tu le savais? fit Théodore surpris.

—On lit le journal! répondit tranquillement Mme Benoist, non sans un peu d'ironie. Depuis que tu es lancé dans la grande société, je lis le Figaro. Est-ce qu'il ne faut pas que je sache quelque chose sur le compte de toutes ces personnes que voit mon fils?

Benoist jeta à sa mère un regard affectueux. Ils étaient engagés dans un petit chemin herbeux qui les ramenait vers la maison, à travers le jardin, un vrai jardin de curé, où les fleurs rustiques des plates-bandes faisaient semblant de dissimuler les carrés de légumes, jardin odorant et charmant, planté de lavande et de romarin, comme ceux que décrivent si bien, en quelques rimes, les vieilles chansons françaises.

—Alors, reprit Théodore, vous connaissez, maman, la terrible fin de mon pauvre ami?

—Oui. Je comprends, mon fils, que tu en aies eu du chagrin; mais......

La mère n'acheva pas: ses yeux clairs parlaient pour elle et disaient intelligemment:

"Mais ton visage porte les traces d'un tourment plus grave que ne peut l'être la mort, même tragique, d'un ami!"

—Voyez-vous, mère, il s'est passé des choses....des choses bien pénibles, et qui donnent à penser....

Mme Benoist fit un mouvement brusque, comme pour s'arrêter, et se remit en marche de son pas alerte.

—Pourquoi s'est-il tué, ton ami? Quelque sottise de jeunesse qui se sera montrée mal à propos?

—Oh! vous pouvez le croire! Beaurand était l'honneur même!

—Une histoire de femme, alors....

(A continuer.)